

## Jeu concours Vivatech 2024

PariSanté Campus offre aux startups de sa première promotion la possibilité de gagner une invitation pour VivaTech Paris. L'événement se déroulera du 15 au 18 juin à Paris Expo Porte de Versailles (1 place de la Porte de Versailles 75015 Paris).

### Éligibilité et participation :

- Les startups doivent être présentes au sein de PariSanté Campus pour être éligibles.
- Les participants doivent être abonnés à la page PariSanté Campus sur :
  - Twitter – <https://twitter.com/PariSanteCampus>
  - Instagram – <https://www.instagram.com/parisantecampus/>
  - LinkedIn – <https://www.linkedin.com/company/75013803/>
- Les participants doivent repartager la publication du concours en utilisant le hashtag #PSCxVivaTech sur LinkedIn, en expliquant les raisons les poussant à venir découvrir Vivatech.
- La publication qui aura le plus de likes sur LinkedIn gagnera un pass start-up pour le salon VivaTech 2024.
- Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et aux concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.
- Ne seront pris en considération que les participations respectant correctement le principe du concours avant la clôture du jeu, du 22/04/2024 au 01/05/2024 à 23h59.

### Dotations :

- Les lots mis en jeu sont les suivants : 3 « Startups passes », d'une valeur commerciale unitaire de 280€ HT.
- Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

### Sélections des gagnants :

- La sélection des gagnants se fera le 02/05/2024.
- Les publications ayant le plus de likes seront récompensées.
- Tout gagnant devra se conformer au règlement du présent règlement, auquel cas son lot ne lui sera pas attribué.

### Modalités de remise des lots :

- Les gagnants seront contactés par message privé sur LinkedIn par l'Organisateur. Ils devront répondre à ce message privé à l'Organisateur pour communiquer leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale, mail et numéro de téléphone) auxquelles ils souhaitent que sa dotation lui soit envoyé.
- Si un gagnant ne se manifeste pas suivant l'annonce des gagnants, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot sera réattribué.

- L'Organisateur se réserve la possibilité de communiquer les coordonnées des gagnants à tout partenaire en charge de la délivrance des lots qu'ils auront remportés.

#### Données nominatives :

- Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.
- Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : [info@parisantecampus.fr](mailto:info@parisantecampus.fr).

#### Responsabilité :

- Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de sélectionner les gagnants selon les conditions établies précédemment, sous réserve que leurs participations soient conformes aux termes et conditions du Règlement, et de remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.
- L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.
- La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

#### Cas de force majeure / réserves :

- La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.
- L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

#### Litiges et réclamations :

- Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : [info@parisantecampus.fr](mailto:info@parisantecampus.fr).
- Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.